



Technologies de l'Information et de la Communication

Vous concevez, dans le cadre d'un partenariat étendu ou d'un réseau, un projet de services ou un projet de création d'infrastructures faisant appel aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'Europe, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon peuvent vous aider à le concrétiser.

Plusieurs domaines sont concernés :

- l'accompagnement des employeurs dans la maîtrise des outils numériques au service de la productivité
- le soutien aux réseaux d'Espaces Publics Numériques, visant à renforcer l'accueil de tous les publics pour une meilleure mobilisation des ressources offertes par Internet
- le développement de solutions numériques en ligne innovantes, axées sur la dématérialisation des services et la poursuite d'objectifs de développement durable
- Les opérations portées par les collectivités visant à assurer une offre de service haut débit à l'ensemble de la population

Si vous êtes ...

- Un groupe d'employeurs (entreprises, associations, collectivités, établissements publics,...)
- Un réseau d'Espaces Publics Numériques
- Un établissement de recherche, un organisme d'enseignement supérieur ou de formation continue, un centre de transfert, un laboratoire travaillant sur des outils numériques en partenariat avec des entreprises ou des donneurs d'ordre
- Une collectivité territoriale, une organisation professionnelle, une chambre consulaire, une Société d'Economies Mixtes (SEM)

... voici les actions soutenues :

Votre projet

| | |
|---|---|
| Aménagement Numérique du Territoire par les collectivités | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accessibilité aux infrastructures à haut débit ou très haut débit dans les zones les moins bien desservies |
| Mise en œuvre d'infrastructures de traitement des données numériques | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des équipements permettant, en cas de constat de carence, l'hébergement, le routage ou le traitement de données numériques |
| Améliorer l'appropriation des TIC par les employeurs | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de la sous-traitance de prestations numériques - la conduite d'approches adaptées à chaque filière (hôtellerie-restauration, BTP, agro-alimentaire, industrie, services,...) - le soutien de dynamiques complémentaires entre structures de conseil et entreprises locales - la mobilisation des ressources numériques et la dématérialisation des procédures dans les processus de production, dans la logistique et la distribution - les outils collaboratifs et les réseaux numériques internes ou externes aux entreprises, les dispositifs permettant la sécurisation de données |
| Développer les réseaux de centres de services numériques aux publics | <ul style="list-style-type: none"> • Etablir et développer des Espaces Publics Numériques, organiser en réseau et mutualiser les ressources de l'ensemble des points d'accès publics à Internet, développer un catalogue de prestations non marchandes |
| Soutenir la dématérialisation des échanges et le développement de la société de l'information | <ul style="list-style-type: none"> • Développer : <ul style="list-style-type: none"> - des projets de e-administration, e-santé, e-tourisme,... - des projets de plate-forme de travail collaboratif à distance - des projets de télétravail, télé-services, télé-activités - des projets de développement de standards ouverts et interopérables • Déployer la visioconférence |

Votre interlocuteur

Etat - SGAR - Mission TIC :

Tél. : 04.67.61.84.49 - E-mail : marc.laget@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Région Languedoc-Roussillon, Direction des transports et Communications, Pôle T.I.C. :

Tél. : 04.67.22.98.11 - E-mail : demaria.sophie@cr-languedocroussillon.fr

- > Obtenez des informations auprès de votre interlocuteur
- > Finalisez avec lui votre projet
- > Bénéficiez de son appui pendant toute la durée de votre projet



Condition préalable pour être éligible

Les fonds européens ne sont attribués qu'en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...)

Les trois étapes de votre dossier

DEPOT DU DOSSIER

Elaborez
votre projet

Remplissez
votre dossier
de candidature

Déposez votre dossier

INSTRUCTION

Avis des services
instructeurs

Décision du comité
régional de
programmation

Réponse

REALISATION DU PROJET

Réalisez
votre projet

Justifiez
vos dépenses

Percevez les fonds

Conseils pratiques

- > N'engagez pas de dépenses avant d'avoir déposé votre dossier.
- > Avant de prendre contact avec votre interlocuteur, pour faciliter sa compréhension, pensez à préparer un bref descriptif de votre projet et à élaborer un budget prévisionnel.
- > Téléchargez le dossier type sur le site : www.languedoc-roussillon.eu

Le financement de l'Europe

L'Europe intervient en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...) et d'autofinancement du porteur de projet. Le taux d'intervention européen sur cette mesure est de 30 à 40 % suivant les actions. Il peut aller jusqu'à 50 % sous certaines conditions (intervention auprès de publics en difficulté ou sur des territoires fragilisés).

Pour finaliser votre plan de financement, contactez votre interlocuteur.